

1986. POLEMIQUE AUTOUR D'UNE COMMANDE PUBLIQUE : LES COLONNES DE BUREN



Qui a dit que les Français ne s'intéressaient pas à l'art contemporain ? Force est de constater, avec ce qu'on a appelé la polémique des « colonnes de Buren », qu'une commande de l'Etat à un artiste contemporain, peut encore, en 1985, susciter ce qu'il faut bien appeler une *passion française*.

Une passion française

En 1985, le ministre de la culture de l'époque, Jack Lang, annonce qu'une commande publique vient d'être passée à Daniel Buren pour la réalisation d'une œuvre monumentale qui doit prendre place dans la cour d'honneur du Palais-Royal, jusqu'alors transformée en parking. Dès cette annonce, un véritable déferlement polémique va se développer : campagnes de presse, dépêches d'agence, traitement radio et télé, manifestations des comités de soutien des différents protagonistes, questions parlementaires... et, plus encore, une effervescence étonnante de paroles, de courrier des lecteurs et de graffitis *in situ*.

La question n'était pas nouvelle... et s'est d'ailleurs reposée depuis. Elle s'est cristallisée autour d'un lieu, le Palais-Royal, emblématique du pouvoir et d'un homme, Daniel Buren, artiste minimaliste, représentant l'opposition à toute forme de pouvoir. L'enjeu était d'importance : peut-on installer une œuvre contemporaine dans un site historique classé ?

De nombreuses péripéties

Tout d'abord, premier accroc, celui de la commission supérieure des monuments historiques, dont l'avis, consultatif, est sollicité par Jack Lang : cette commission vote à l'unanimité de ses membres contre le projet. Celui-ci est en effet considéré comme « *trop moderne et hautement intellectuel* » (dépêche AFP de janvier 1986). Jack Lang décide de ne pas en tenir compte. Dans la foulée un comité de riverains déclare que ces travaux « *dénaturent un site exceptionnel* » (dépêche AFP de janvier 1986).

Deuxième étape de la polémique : l'imbricolage juridique et judiciaire. Les plaintes tous azimuts vont se multiplier : procès-verbal

dressé par la mairie de Paris, plaintes devant le tribunal administratif puis devant le Conseil d'Etat, qui prononce la validité de l'arrêt des travaux. La raison juridique allait-elle l'emporter sur la raison esthétique ?

Le changement de majorité politique

Avec l'arrivée de François Léotard à la Rue de Valois, les opposants aux colonnes de Buren se prennent à espérer un arrêt définitif des travaux ou un déplacement de l'œuvre. Nous assistons alors à la troisième et dernière étape de l'affaire Buren : celle des tergiversations. Il repousse la décision finale en organisant de larges consultations avant de prendre la décision de maintenir l'œuvre dans le site.

Le 30 juillet 1986, une dépêche AFP tombe : « *le chapitre incandescent des colonnes de Buren s'est clos mercredi à 18h, avec l'ouverture au public de l'espace conçu par Daniel Buren* ».

Pour autant, avec les palissades, c'est tout un pan d'expression libre qui tombe : des Français ont parlé aux Français. Les graffitis n'ont épargné ni Jack Lang, ni François Léotard. On accuse le premier du « *crime de M. Lang* » en référence au célèbre film de Renoir ou d'être un « *Jack l'Eventreur* » avant de s'écrier « *Langouste* » tandis que le second est traité de « *Léotard-trouillard* ». Le chroniqueur Louis Pauwels va, dans l'organe de presse le plus engagé dans la croisade anti-Buren, *Le Figaro Magazine*, jusqu'à singer les « *parce queue* » ministériels à propos de l'occupation du péristyle de la Cour d'honneur.

Après le temps de la polémique...

Après le temps de la polémique, vient celui des appréciations esthétiques. Lesquelles sont contrastées et parfois à front renversé, comme il se doit. On ne sera donc pas étonné de lire dans le *Nouvel observateur* du 8 août 1986, journal de gauche favorable aux Colonnes : « *Hé oui, c'est con-con (...). La chose est trop anodine pour dénaturer quoi que ce soit.* » tandis que dans le *Figaro* du 15 mai 1986, sous la plume de Roger Peyrefitte, on découvre qu'il s'est « *converti à Buren* » et qu'il reconnaît dans les colonnes « *le premier exemple de cohabitation culturelle* ».

Quelle leçon tirer de cette « *moderne bataille d'Hernani* » (*Figaro*, 15 mai 1986) ? Regardons le succès auprès du public de la pyramide du Louvre, regardons le succès des colonnes de Buren : n'est-ce pas le succès de l'audace auprès du grand public ?